

RCS : TOURS Code greffe : 3701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1980 B 00266 Numéro SIREN : 319 531 034 Nom ou dénomination : SO.RA.DIS.
--

Ce dépôt a été enregistré le 03/06/2019 sous le numéro de dépôt 3280



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Expert - comptable associée

Laurence GOYEC

Rachel VIOLIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés ■

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

SORADIS

50 rue Georges Guynemer
Z.A.C. le Blanc Carroi
37500 CHINON

S.A.S. au capital de 320 142 €
R.C.S. TOURS 319 531 034

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Octobre 2017 au 30 Septembre 2018

*Certifié conforme
à l'avis du président Michel JAU*



Tél 02 40 92 66 00
Fax 09 55 27 66 00
■ cva@cvaexperts.fr

6, avenue Jacques Cartier, 44800 Saint-Herblain
B.P. 30123, 44817 Saint-Herblain Cedex
Membre d'une association agréée. Règlement par chèque accepté
TVA : FR 63 330 356 700, RCS Nantes 330 356 700, Capital 430 000 euros



BILAN

ACTIF	Clôture au 30/09/18 Durée 12 mois			Clôture au 30/09/17 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	34 213 221	14 445 195	19 768 026	20 220 900
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	116 655	80 167	36 488	38 444
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	101 219	80 167	21 052	23 008
FONDS COMMERCIAL (1)	15 436		15 436	15 436
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	32 611 178	14 365 028	18 246 150	18 672 208
TERRAINS	2 693 300	54 947	2 638 352	2 644 887
CONSTRUCTIONS	19 826 402	7 182 471	12 643 931	13 145 559
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	8 101 804	5 983 971	2 117 833	2 389 558
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 987 068	1 143 636	843 431	452 202
AVANCES ET ACOMPTES	2 602		2 602	40 000
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 485 387		1 485 387	1 510 246
TITRES IMMOBILISES DIVERS	896 575		896 575	757 249
PRETS	238 604		238 604	239 319
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	350 206		350 206	513 677
ACTIF CIRCULANT	11 920 336		11 920 336	11 755 942
STOCKS ET EN-COURS	6 609 563		6 609 563	6 411 991
MARCHANDISES	6 609 563		6 609 563	6 411 991
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	210 348		210 348	154 814
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	1 598 499		1 598 499	1 295 206
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	338 386		338 386	359 539
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 260 113		1 260 113	935 666
CREANCES DIVERSES (3)	344 725		344 725	450 489
DISPONIBILITES	3 045 753		3 045 753	3 321 655
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	111 444		111 444	121 785
TOTAL GENERAL	46 133 558	14 445 195	31 688 362	31 976 842
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			38 578	22 541
(3) Dont à plus d'un an				



BILAN

PASSIF	Clôture au 30/09/18 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/17 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	9 113 640	10 956 067
CAPITAL	320 142	320 142
RESERVES	7 140 910	9 011 581
RESERVE LEGALE	32 014	32 014
AUTRES RESERVES	7 108 895	8 979 567
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 652 587	1 624 342
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	9 113 640	10 956 067
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	109 000	
PROVISIONS POUR RISQUES	109 000	
DETTES (1)	22 465 721	21 020 775
DETTES FINANCIERES (2)	14 104 423	13 036 515
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	11 717 672	12 580 479
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	2 386 751	456 036
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	166 280	169 804
DETTES D'EXPLOITATION	8 132 662	7 725 075
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	5 602 071	5 493 688
DETTES FISCALES ET SOCIALES	2 488 819	2 200 841
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	41 772	30 544
DETTES DIVERSES	62 354	89 379
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	61 949	88 695
AUTRES DETTES DIVERSES	405	684
TOTAL GENERAL	31 688 362	31 976 842
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an	9 834 435 12 631 286	10 698 379 10 322 395
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/09/18 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/17 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	65 475 430	63 716 459
VENTES DE MARCHANDISES	64 423 592	62 805 868
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	724 541	602 870
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	65 148 133	63 408 739
TRANSFERTS DE CHARGES	156 138	108 112
AUTRES PRODUITS	171 158	199 607
CHARGES D'EXPLOITATION	63 134 249	61 133 921
ACHATS DE MARCHANDISES	49 047 367	47 188 700
VARIATION DES STOCKS	(197 572)	152 534
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	115 762	102 593
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	4 650 735	4 473 371
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 103 481	1 092 410
SALAIRES ET TRAITEMENTS	5 144 009	4 940 296
CHARGES SOCIALES	1 557 301	1 447 381
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 599 662	1 727 435
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	109 000	
AUTRES CHARGES	4 501	9 196
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 341 181	2 582 538
PRODUITS FINANCIERS	29 910	38 499
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	3 019	11 795
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	15 558	22 440
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VAL MOBILIERES PLACEMENT	11 333	4 263
CHARGES FINANCIERES	125 656	93 195
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	125 656	93 195
RESULTAT FINANCIER	(95 745)	(54 696)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 245 435	2 527 842



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/09/18 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/17 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	442 343	200 395
SUR OPERATIONS DE GESTION	99 753	34 372
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	342 590	3 084
REPRISES SUR PROVISIONS		162 938
CHARGES EXCEPTIONNELLES	47 134	190 399
SUR OPERATIONS DE GESTION	3 135	183 413
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	36 268	6 985
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	7 730	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	395 208	9 996
PARTICIPATION DES SALAIRES	340 711	358 111
IMPOTS SUR LES BENEFICES	647 345	555 386
<i>Total des produits</i>	<i>65 947 684</i>	<i>63 955 354</i>
<i>Total des charges</i>	<i>64 295 096</i>	<i>62 331 012</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	1 652 587	1 624 342
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées		

A N N E X E

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le 23 décembre 2017, la société a procédé à une réduction de capital social d'une somme de 47 914,72 euros, afin de le porter à 272 228,22 euros par rachat de 449 actions d'une valeur nominale de 106,71 euros chacune. Le prix global de rachat de 2 694 000 euros pour 449 actions est imputé sur le poste « capital social » pour 47 914,12 euros et le solde sur le poste « autres réserves » pour un montant de 2 646 085,88 euros.

A la même date, la société a procédé à une augmentation de capital social d'une somme de 47 914,72 euros, afin de le porter à 320 142,94 euros par incorporation du poste « autres réserves » pour l'intégralité du montant. La valeur nominale d'une action a donc été portée à 125,49 euros.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 12 mois et 36 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	25 ans	- Matériel d'exploitation :	3 à 15 ans
- Constructions :	8 à 25 ans	- Matériel de transport :	5 ans
- Agencements des constructions :	5 à 25 ans	- Matériel de bureau :	2 à 5 ans
- Agencements divers :	8 à 18 ans	- Mobilier de bureau :	8 à 10 ans

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 2 551 actions de 125,49 euros.

Fonds commercial

* Musée du vin	Acquisition le 30/06/2004	15 436
----------------	---------------------------	--------

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	116 656			116 656
Immobilisations corporelles	31 855 374	1 215 647	459 843	32 611 178
Immobilisations financières - titres	757 250	139 326		896 576
Immobilisations financières - créances	752 997	9 958	174 144	588 812
	33 482 277	1 364 931	633 987	34 213 222

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	78 211	1 957		80 168
Immobilisations corporelles	13 183 166	1 605 436	423 574	14 365 028
	13 261 377	1 607 393 (*)	423 574	14 445 196
(*) Dont dotation :				
. linéaire		1 599 662		
. dégressive				
. exceptionnelle		7 730		

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)		109 000		109 000
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant				
		109 000 (*)	(*)	109 000
(*) Dont :				
. exploitation		109 000		
. financier				
. exceptionnel				

(1) La dotation aux provisions pour risques et charges correspond à un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptible d'être reversées par la société s'élève à 109 000 €.

Biens pris en crédit-bail**Néant**

Créances : état des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	588 812	38 579	550 233
Acomptes versés sur commandes	210 349	210 349	
Créances d'exploitation	1 598 500	1 598 500	
Créances diverses	344 726	344 726	
Charges constatées d'avance	111 445	111 445	
	2 853 831	2 303 598	550 233

Dettes : état des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	2 033	2 033		
Emprunts bancaires (1)	11 715 639	1 900 098	7 539 908	2 275 633
Emprunts & dettes financières divers (2)	2 386 752	2 367 858		18 894
Avances, acompte reçus sur commandes	166 280	166 280		
Dettes d'exploitation	8 132 663	8 132 663		
Dettes diverses	62 355	62 355		
Produits constatés d'avance				
	22 465 722	12 631 286	7 539 908	2 294 527

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 2 033

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 1 150 000

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 2 013 066

(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 2 367 858

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, et les charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et se ventile de la façon suivante :

- Magasin	52 316 561
- Station-service	11 785 240
- Restauration	1 046 332
	65 148 133

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	15
- Agents de maîtrise	27
- Employés	148
	190

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2017, qui s'élève à 293 975 euros, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement, et de reconstitution de fonds de roulement.

Pour les salaires versés en 2017, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 7 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC, ainsi qu'un produit à recevoir sur les salaires versés depuis le 1^{er} janvier 2018 au taux de 6 %.

L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 268 418 €.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Cessions d'immobilisations corporelles	36 269	209 200
Cessions immobilisations financières	0	133 390
Remboursement TICFE	0	99 753
Amortissements exceptionnels	7 730	0
Pénalités et amendes	135	0
Franchise assurance suite vol	3 000	0
	47 134	442 343

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	205 064
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	135 647
	340 711

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 28% pour la fraction des bénéfices n'excédant pas 75 000 € et au taux de 33,1/3% au-delà de cette limite, cette charge d'impôt étant diminuée d'éventuels crédits d'impôts.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	650 162
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	-2 817
	647 345

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	202 335
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 28 %)	195 073

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce, promesse d'hypothéquer à première demande) à hauteur de 11 715 639 euros.

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	6 910 393	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	1 500 000	1 500 000

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application des règles de droit du travail.

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.5 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.5 % (*) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 36 %) ;
- critère de turn-over du personnel : FAIBLE ;
- table de mortalité : INSEE 2018.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ.....

365 K€

Gratifications pour médailles d'honneur du travail

Les dispositions conventionnelles ou les usages applicables dans l'entreprise prévoient le versement d'une gratification aux salariés pour attribution de médailles d'honneur du travail.

Filiales et participations détenues

Néant**Honoraires de commissariat aux comptes**

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

SO.RA.DIS
Société par actions simplifiée au capital de 320 142,94 euros
Siège social : ZAC Le blanc Carroi - 50 rue Georges Guynemer
37500 CHINON
319 531 034 RCS TOURS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 JANVIER 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2018 s'élevant à 1 652 587,86 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 1 652 587,86 euros

A la réserve spéciale relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants.....3 010,00 euros

Le solde 1 649 577,86 euros

A titre de dividendes 801 014,00 euros

Soit 314 euros par action

Le solde 848 563,86 euros

En totalité au compte « Autres Réserves » 848 563,86 euros

Qui s'élève ainsi à 7 955 089,66 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 799 130 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 1 884 euros.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non Eligible
30/09/2015	501 000 €	3 000	499 998 €	1 002 €
30/09/2016	603 000 €	3 000	601 794 €	1 206 €
30/09/2017	801 014 €	2 551	799 130 €	1 884 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 24 janvier 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme

Le Président

Michel JALU



SO.RA.DIS

Société par actions simplifiée

50, rue du Georges Guynemer

ZAC Le Blanc Carroi

37500 CHINON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2018

SO.RA.DIS

Société par actions simplifiée

50, rue du Georges Guynemer

ZAC Le Blanc Carroi

37500 CHINON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2018

A l'assemblée générale de la société SO.RA.DIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SO.RA.DIS relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés,

l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Tours, le 22 janvier 2019

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Bernard GROUSSIN

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de Résultat

Annexe



BILAN

ACTIF	Clôture au 30/09/18 Durée 12 mois			Clôture au 30/09/17 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	34 213 221	14 445 195	19 768 026	20 220 900
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	116 655	80 167	36 488	38 444
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	101 219	80 167	21 052	23 008
FONDS COMMERCIAL (1)	15 436		15 436	15 436
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	32 611 178	14 365 028	18 246 150	18 672 208
TERRAINS	2 693 300	54 947	2 638 352	2 644 887
CONSTRUCTIONS	19 826 402	7 182 471	12 643 931	13 145 559
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	8 101 804	5 983 971	2 117 833	2 389 558
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 987 068	1 143 636	843 431	452 202
AVANCES ET ACOMPTES	2 602		2 602	40 000
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 485 387		1 485 387	1 510 246
TITRES IMMOBILISES DIVERS	896 575		896 575	757 249
PRETS	238 604		238 604	239 319
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	350 206		350 206	513 677
ACTIF CIRCULANT	11 920 336		11 920 336	11 755 942
STOCKS ET EN-COURS	6 609 563		6 609 563	6 411 991
MARCHANDISES	6 609 563		6 609 563	6 411 991
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	210 348		210 348	154 814
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	1 598 499		1 598 499	1 295 206
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	338 386		338 386	359 539
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 260 113		1 260 113	935 666
CREANCES DIVERSES (3)	344 725		344 725	450 489
DISPONIBILITES	3 045 753		3 045 753	3 321 655
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	111 444		111 444	121 785
TOTAL GENERAL	46 133 558	14 445 195	31 688 362	31 976 842
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			38 578	22 541
(3) Dont à plus d'un an				



BILAN

PASSIF	Clôture au 30/09/18 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/17 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	9 113 640	10 956 067
CAPITAL	320 142	320 142
RESERVES	7 140 910	9 011 581
RESERVE LEGALE	32 014	32 014
AUTRES RESERVES	7 108 895	8 979 567
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 652 587	1 624 342
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	9 113 640	10 956 067
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	109 000	
PROVISIONS POUR RISQUES	109 000	
DETTES (1)	22 465 721	21 020 775
DETTES FINANCIERES (2)	14 104 423	13 036 515
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	11 717 672	12 580 479
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	2 386 751	456 036
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	166 280	169 804
DETTES D'EXPLOITATION	8 132 662	7 725 075
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	5 602 071	5 493 688
DETTES FISCALES ET SOCIALES	2 488 819	2 200 841
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	41 772	30 544
DETTES DIVERSES	62 354	89 379
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	61 949	88 695
AUTRES DETTES DIVERSES	405	684
TOTAL GENERAL	31 688 362	31 976 842
(1) Dont à plus d'un an	9 834 435	10 698 379
Dont à moins d'un an	12 631 286	10 322 395
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/09/18 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/17 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION VENTES DE MARCHANDISES PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	65 475 430 64 423 592 724 541	63 716 459 62 805 868 602 870
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	65 148 133	63 408 739
TRANSFERTS DE CHARGES AUTRES PRODUITS	156 138 171 158	108 112 199 607
CHARGES D'EXPLOITATION ACHATS DE MARCHANDISES VARIATION DES STOCKS ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*) IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SALAIRES ET TRAITEMENTS CHARGES SOCIALES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES AUTRES CHARGES	63 134 249 49 047 367 (197 572) 115 762 4 650 735 1 103 481 5 144 009 1 557 301 1 599 662 109 000 4 501	61 133 921 47 188 700 152 534 102 593 4 473 371 1 092 410 4 940 296 1 447 381 1 727 435 9 196
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 341 181	2 582 538
PRODUITS FINANCIERS VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS PRODUITS NETS SUR CESSIONS VAL MOBILIERES PLACEMENT	29 910 3 019 15 558 11 333	38 499 11 795 22 440 4 263
CHARGES FINANCIERES INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	125 656 125 656	93 195 93 195
RESULTAT FINANCIER	(95 745)	(54 696)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 245 435	2 527 842



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/09/18 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/17 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION SUR OPERATIONS EN CAPITAL REPRISES SUR PROVISIONS	442 343 99 753 342 590	200 395 34 372 3 084 162 938
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION SUR OPERATIONS EN CAPITAL DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	47 134 3 135 36 268 7 730	190 399 183 413 6 985
RESULTAT EXCEPTIONNEL	395 208	9 996
PARTICIPATION DES SALAIRES	340 711	358 111
IMPOTS SUR LES BENEFICES	647 345	555 386
<i>Total des produits</i>	<i>65 947 684</i>	<i>63 955 354</i>
<i>Total des charges</i>	<i>64 295 096</i>	<i>62 331 012</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	1 652 587	1 624 342
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées		

A N N E X E

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le 23 décembre 2017, la société a procédé à une réduction de capital social d'une somme de 47 914,72 euros, afin de le porter à 272 228,22 euros par rachat de 449 actions d'une valeur nominale de 106,71 euros chacune. Le prix global de rachat de 2 694 000 euros pour 449 actions est imputé sur le poste « capital social » pour 47 914,12 euros et le solde sur le poste « autres réserves » pour un montant de 2 646 085,88 euros.

A la même date, la société a procédé à une augmentation de capital social d'une somme de 47 914,72 euros, afin de le porter à 320 142,94 euros par incorporation du poste « autres réserves » pour l'intégralité du montant. La valeur nominale d'une action a donc été portée à 125,49 euros.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 12 mois et 36 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	25 ans	- Matériel d'exploitation :	3 à 15 ans
- Constructions :	8 à 25 ans	- Matériel de transport :	5 ans
- Agencements des constructions :	5 à 25 ans	- Matériel de bureau :	2 à 5 ans
- Agencements divers :	8 à 18 ans	- Mobilier de bureau :	8 à 10 ans

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN**Capital**

Le capital social se compose de 2 551 actions de 125,49 euros.

Fonds commercial

* Musée du vin	Acquisition le 30/06/2004	15 436
----------------	---------------------------	--------

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	116 656			116 656
Immobilisations corporelles	31 855 374	1 215 647	459 843	32 611 178
Immobilisations financières - titres	757 250	139 326		896 576
Immobilisations financières - créances	752 997	9 958	174 144	588 812
	33 482 277	1 364 931	633 987	34 213 222

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	78 211	1 957		80 168
Immobilisations corporelles	13 183 166	1 605 436	423 574	14 365 028
	13 261 377	1 607 393 (*)	423 574	14 445 196
(*) Dont dotation : . linéaire		1 599 662		
. dégressive				
. exceptionnelle		7 730		

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)		109 000		109 000
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant				
		109 000 (*)	(*)	109 000
(*) Dont : . exploitation		109 000		
. financier				
. exceptionnel				

(1) La dotation aux provisions pour risques et charges correspond à un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptible d'être reversées par la société s'élève à 109 000 €.

Biens pris en crédit-bail	Néant
----------------------------------	--------------

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	588 812	38 579	550 233
Acomptes versés sur commandes	210 349	210 349	
Créances d'exploitation	1 598 500	1 598 500	
Créances diverses	344 726	344 726	
Charges constatées d'avance	111 445	111 445	
	2 853 831	2 303 598	550 233

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	2 033	2 033		
Emprunts bancaires (1)	11 715 639	1 900 098	7 539 908	2 275 633
Emprunts & dettes financières divers (2)	2 386 752	2 367 858		18 894
Avances, acompte reçus sur commandes	166 280	166 280		
Dettes d'exploitation	8 132 663	8 132 663		
Dettes diverses	62 355	62 355		
Produits constatés d'avance				
	22 465 722	12 631 286	7 539 908	2 294 527

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires	2 033
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice	1 150 000
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice	2 013 066
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales	2 367 858

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, et les charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et se ventile de la façon suivante :

- Magasin	52 316 561
- Station-service	11 785 240
- Restauration	1 046 332
	65 148 133

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	15
- Agents de maîtrise	27
- Employés	148
	190

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2017, qui s'élève à 293 975 euros, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement, et de reconstitution de fonds de roulement.

Pour les salaires versés en 2017, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 7 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC, ainsi qu'un produit à recevoir sur les salaires versés depuis le 1^{er} janvier 2018 au taux de 6 %.

L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 268 418 €.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Cessions d'immobilisations corporelles	36 269	209 200
Cessions immobilisations financières	0	133 390
Remboursement TICFE	0	99 753
Amortissements exceptionnels	7 730	0
Pénalités et amendes	135	0
Franchise assurance suite vol	3 000	0
	47 134	442 343

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	205 064
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	135 647
	340 711

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 28% pour la fraction des bénéfices n'excédant pas 75 000 € et au taux de 33,1/3% au-delà de cette limite, cette charge d'impôt étant diminuée d'éventuels crédits d'impôts.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	650 162
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	-2 817
	647 345

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	202 335
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 28 %)	195 073

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce, promesse d'hypothéquer à première demande) à hauteur de 11 715 639 euros.

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	6 910 393	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	1 500 000	1 500 000

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application des règles de droit du travail.

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.5 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.5 % (*) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 36 %) ;
- critère de turn-over du personnel : FAIBLE ;
- table de mortalité : INSEE 2018.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ

365 K€

Gratifications pour médailles d'honneur du travail

Les dispositions conventionnelles ou les usages applicables dans l'entreprise prévoient le versement d'une gratification aux salariés pour attribution de médailles d'honneur du travail.

Filiales et participations détenues

Néant**Honoraires de commissariat aux comptes**

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.